

## Communiqué

### CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES PASSE PAR L'ÉCOLE

La « **Journée internationale des Droits des femmes** » célébrée le 8 mars a pour but de mobiliser l'opinion publique et la société pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. N'oublions pas non plus le 25 novembre « **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** ». Mais n'est-ce pas, aussi, lors de ces deux rendez-vous, l'occasion de rappeler la nécessaire implication de l'École pour prévenir le sexisme au quotidien et renforcer l'égalité entre les filles et les garçons afin de garantir le respect mutuel des élèves et favoriser la mixité avec une approche pédagogique appropriée sur différents sujets pour déconstruire certains schémas stéréotypés qui s'élaborent dès le plus jeune âge ?

Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes doit se faire tous les jours dans tous les aspects de la vie. Dès le plus jeune âge, l'École joue un rôle important de sensibilisation. Les enfants d'aujourd'hui sont naturellement les adultes de demain, leur éducation doit être organisée dans le prisme de l'égalité et du respect mutuel. Bien sûr égalité ne signifie pas identique mais différent. La mise en œuvre d'un projet éducatif en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École peut reposer sur notre concours national « **Se construire Citoyen** » afin d'interagir avec la communauté éducative. **DDEN, contribuons aussi à la mise en œuvre d'une information pour l'égalité entre les filles et les garçons** auprès des parents et de leurs représentants qui siègent au Conseil d'École. Rappelons que l'Éducation nationale fait de l'égalité des sexes une priorité.

Il convient de permettre à chacune et chacun de se réaliser sans injonction ou préjugé et encourager l'orientation et la réussite des filles dans les filières où elles sont peu présentes, sans enfermer personne dans un rôle prédéfini. À cet effet, une « **Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons** », définit pour cinq ans, 2019-2024, un cadre de référence dans le système éducatif. Ce texte rappelle le rôle fondamental de l'orientation, dans les effectifs filles/garçons-femmes/hommes pour les filières les moins équilibrées, notamment les métiers du numérique. La convention nationale se décline au niveau régional et académique sous l'autorité du Préfet de région et du Recteur.

Cette égalité filles-garçons doit permettre à chaque jeune de construire son avenir au regard de ses propres choix. Les choix d'orientation interpellent aussi bien l'École, que les parents ou les médias. Remarquons aussi que la moitié de la population active des femmes se concentrent dans dix métiers peu valorisés socialement. Les hommes se situent hors de cette répartition sexuée des métiers. L'héritage des sociétés patriarcales et la notion machiste de « *chef de famille* » furent aussi un frein à l'émancipation des femmes. Il a fallu affranchir la loi commune des normes religieuses. Pour autant, les préjugés sexistes demeurent, alors, continuons à œuvrer pour l'égalité réelle des femmes et des hommes car la différence de sexe ne saurait être différence de droits.

Paris le 5 mars 2021

**DEVENEZ DDEN**

[Formulaire pour devenir DDEN | Fédération DDEN \(dden-fed.org\)](https://www.dden-fed.org)